

# Objets de santé connectés : l'Ordre des médecins appelle à une régulation

x	Objets de santé connectés : l'Ordre des médecins appelle à une régulation
---	---

**Bracelets capteurs d'activité physique, pèse-personnes connectés ou tensiomètres reliés à un smartphone: le développement « exponentiel » des objets de santé connectés rend nécessaire une « régulation » de ce secteur, a estimé mardi l'Ordre des médecins.**

Le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) a diffusé un « livre blanc » sur la santé connectée, à l'occasion d'un colloque à Paris sur « les enjeux de la santé connectée ».

« Le CNOM se prononce pour une régulation qui impose d'informer l'utilisateur afin qu'il conserve sa liberté dans ce monde connecté et qui assure la fiabilité des technologies et la protection des données personnelles », selon ce livre blanc.

Les objets de santé connectés sont des objets munis de capteurs pour mesurer des paramètres du corps comme le poids, la fréquence cardiaque ou la pression artérielle et qui sont capables de transmettre ces données à une application mobile sur téléphone portable ou à un service web spécifique pour y être stockées et analysées.

Certains de ces objets connectés comme des tensiomètres (pour prendre la tension) ou des glucomètres (pour prendre la glycémie) sont conseillés par des médecins à leurs patients pour leur permettre de suivre plus efficacement des paramètres essentiels à leur santé.

Avec ce livre blanc, l'Ordre des médecins « exprime la nécessité d'une régulation » mais pas nécessairement celle « d'épaissir les volumes du Dalloz sur le droit de la santé », a indiqué le Dr Jacques Lucas, vice-président du CNOM lors du colloque.

L'Ordre fait des propositions pour « définir un cadre du bon usage » de ces outils, alors que les patients sont précisément « en attente de conseils de la part de leurs médecins » sur ces nouveaux objets.

Autre proposition de l'Ordre, l'instauration d'une régulation « adaptée, graduée et européenne » pour ces outils avec comme « minimum » l'obligation d'une « déclaration de conformité à un certain nombre de standards ».

Une telle déclaration devrait porter au moins sur la confidentialité des données recueillies, sur la sécurité informatique et sur la sûreté sanitaire de l'outil en question, selon l'Ordre.

La sécurité et la confidentialité des données sont un point clé dans le domaine de la santé connectée puisque ces outils sont capables de dialoguer avec un téléphone portable ou un site internet dédié.

En France, il est interdit de collecter des données personnelles comme celles liées à la santé, sans l'accord de la personne concernée. La vente de données de santé nominatives est également prohibée.

L'Ordre « appelle à un usage responsable et pragmatique de la santé connectée » et « souhaite que les questions éthiques soulevées par ces technologies donnent lieu à des débats publics ».

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.notretemps.com/internet/objets-de-sante-connectes-l-ordre-des,i78194>